

« L'étrange procès de Glozel Ses conséquences désastreuses »

Si le Dr Foat a fait entendre, dans sa lettre ouverte qu'a publiée dernièrement la *Dépêche de Vichy*, la voix de l'Étranger, au sujet du procès de Moulines, voici que M. Esquirol donne dans un grand quotidien d'Alger, la *Presse Libre*, du 29 Novembre, l'opinion des colonaux.

Nous reproduisons ici, sous le titre même qu'il leur a choisi, des extraits de ses commentaires, au sujet de la lettre du Dr Foat et de ses propres appréciations dictées par un haut sentiment de justice et d'amour, pour la mère-patrie :

« Comme on voit, le Dr Foat se montre assez dur pour la justice française. Et nous sommes bien obligé d'avouer, quoi qu'il nous en coûte, que ses appréciations n'ont rien d'exagéré.

Que penser, en effet, de cette plainte contre inconnu, — mais appuyée d'un ticket du Musée Fradin ! — de cette plainte contre inconnu qui provoque, dans les 24 heures, une perquisition à Glozel et qui aurait suffi, d'après l'avocat de la S. P. F. à faire perquisitionner tout le hameau ? A Paris, elle a pu sembler digne de Courteline. En Algérie, dans un pays peuplé, en grande partie, par les déportés de 1852, elle évoque désagréablement les procédés du second Empire. Il est difficile d'admettre que sur un simple dépôt d'une plainte contre X., on puisse pratiquer des visites domiciliaires chez toutes les personnes désignées par la victime supposée d'une escroquerie aléatoire. Je suppose qu'un « amateur éclairé », à moins que ce ne soit un joyeux fumiste ou un échappé de Charenton, soupçonne un certain nombre de faux dans les collections du Musée Carnavalet ; aussitôt, notre homme court au Palais de Justice, se prétend volé, brandit son ticket de 1 franc et, finalement porte plainte contre un hypothétique « esprit de Paris », cousin germain de l'« esprit de Glozel ». Va-t-on piller le Musée Carnavalet, sous la direction compétente et désintéressée du Monsieur - qui - croit - avoir - découvert - des - faux ? Va-t-on permettre à ce monsieur de balayer les rayons des vitrines avec horreur ? (c'est ce que fit M. Regnault, de l'aveu même des antiglozéliens). Va-t-on lui permettre également de lacérer quelques tableaux de Largillière et d'opérer des prélèvements sur les boiserie de l'Hôtel de Breteuil ? (On connaît l'histoire des tablettes brisées et de la boîte à ocre détériorée). Enfin, pour peu que « les pièces jointes établissent que la fraude n'a pu être perpétrée que dans la ville de Paris, habitée par 2.871.000 personnes ? » Va-t-on fureter au nom de la loi et de la vérité dans tous les tiroirs de la capitale ?

Et je ne cite que pour mémoire la manœuvre qui consiste à porter plainte contre X., alors que les Fradin sont seuls visés, pour priver les propriétaires du Champ des Morts, de tous leurs moyens de défense ; la rapidité inimaginable de la procédure ; le prélèvement des objets, en l'absence du propriétaire ; le défaut de scellés ; la divulgation du rapport d'expertise, avant que ce rapport ait été remis à l'instruction, etc., etc.

En vérité, on comprend que M. Jean Clair-Guyot, « fort des exemples

de perquisitions, vues au cours de 30 ans de journalisme », écrive dans l'« Echo de Paris » que cette perquisition « a été scandaleuse ». On ne s'étonne plus que la « Ligue des Droits de l'Homme » soit intervenue à deux reprises, estimant qu'« il y a une violation caractéristique de domicile et un mépris tel de la liberté et de la propriété individuelle que le Parquet qui a autorisé semblable procédure mérite de faire l'objet d'un rappel à l'ordre sévère. »

Voilà qui est bien établi : au point de vue scientifique l'expédition du 25 février, quelles que soient ses conséquences, ne mérite qu'un haussement d'épaules. La condamnation de Galilée n'a rien changé au mouvement des astres ; le temps s'est chargé de rendre à son chacun son dû : le savant a eu la gloire, les juges la honte... et la terre a continué de tourner.

Malheureusement, la science n'est pas seule en jeu dans cette affaire et si le procès en cours ne peut nuire en rien à Glozel, il peut faire beaucoup de mal à la France.

On a vu ce que le docteur Foat pense de la justice française. Qu'en pensent les ennemis de la France, si ses amis les plus dévoués, ceux qui défendent son patrimoine scientifique contre les Français eux-mêmes, parlent ouvertement de persécution ?..

Il est infiniment regrettable, et peut-être dangereux, que l'on compromette ainsi notre vieille réputation de tolérance, de justice et de liberté, cette réputation qui constitue l'essentiel de notre prestige à l'étranger et qui est, dans les colonies un de nos principaux moyens d'influence.

Nous Algériens, en particulier, nous ne comprendrions pas que l'on méprise, de parti-pris, sans aucune preuve et malgré les protestations de l'élite intellectuelle du monde entier, une découverte qui, si elle est authentique, reculera de plusieurs millénaires, les origines de la civilisation française !

Nous Algériens, qui nous apprêtons à célébrer, de tout notre cœur, le premier centenaire de l'avènement de cette civilisation en Afrique du Nord, nous ne comprendrions pas que la mère-patrie célèbre, en même temps, par la condamnation de Glozel, le troisième centenaire de la condamnation de Galilée.

Quoi, la France de Pascal, de Lavoisier, de Cuvier, de Claude Bernard et de Pasteur, la France de 1789 et de 1914 ferait brutalement régler ses querelles scientifiques par la police et le tribunal. Toute découverte en contradiction avec l'enseignement officiel, serait désormais considérée comme une escroquerie et traitée comme telle ? Non, encore une fois, de pareilles persécutions en France, et au vingtième siècle, sont impossibles. On a pu commettre des erreurs, mais on saura éviter à temps la faute irrémédiable.

Edmond ESQUIROL.

La Dépêche de
Vichy & du
Centre

09/12/1928

Bibliothèque Maison de l'Orient



146931